

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOURET

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Séance du **jeudi 7 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre
et le sept du mois de novembre à 20 heures 30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Monsieur ISSALYS Gabriel.

Date de convocation :

4/11/2024

Date d'affichage :

OBJET DE LA DELIBERATION

Subvention école Jean

Auzel classe de neige

Présents 13 : Mesdames Claudine BOSCH, Brigitte COMBOUL, Pauline
GAYRARD, Laurence LE CAM, Sylvie LESTRADE.
Messieurs Guillaume BOUSQUET, Florent CAPELLE, Laurent
CARLES, Fernand CASTANIER, Jean-Michel COSTES, Hubert
FONTAINE, Gabriel ISSALYS, Laurent PRADELS.

Secrétaire : Mme Laurence LE CAM

Suite à une demande de subvention de l'école Jean Auzel à
Marcillac-Vallon pour un voyage scolaire des CM « classe de
neige » à La Vignole en janvier 2025 pour une élève domiciliée
sur notre commune, monsieur le Maire propose au Conseil
municipal de délibérer :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable pour le versement de cette subvention
pour un montant de 60 € (1 élève x 4 nuitées x15€).
- Le montant de la subvention soit 60 € par élève viendra en
déduction de la participation de la famille, demandée par
l'école.
À défaut, l'aide pourra être versée directement à la famille sur
présentation d'un justificatif de participation financière et d'un
relevé d'identité bancaire.

Fait et délibéré à Mouret, les jours, mois et an susdits ;
Ont signé au registre tous les conseillers présents.

Le Maire
Gabriel ISSALYS

